



Des Patriotes

Numéro 9 - 9 juin 2021

Info-enseignant

PLANIFICATEURS
ILS ARRIVENT!



Les planificateurs 2021-2022 seront livrés dans les établissements, ce jeudi 10 juin!

Si vous en avez commandé un exemplaire, allez le réclamer à la personne à qui vous l'avez commandé.

Nous vous rappelons qu'il est important que tous les enseignants et les membres du personnel de soutien de votre école qui ont commandé un planificateur obtiennent leur exemplaire avant la fin de l'année scolaire (avant le mouvement de personnel).

Pour toutes demandes supplémentaires ou pour nous retourner des exemplaires, contactez Emilie Bourdages par courriel à ebourdages@syndicatdechamplain.com.

Banque de journées de maladie monnayables

Le Centre de services scolaire procédera au paiement du solde des journées de maladie monnayables sur la paie du 24 juin.

Il est important de noter qu'il pourrait y avoir une récupération monétaire pour les enseignants ayant utilisé des journées de maladie en fin d'année scolaire si le Centre de services scolaire n'a pas eu le temps de traiter leur(s) absence(s) avant la *fermeture* de la paie.

Il est bon de se rappeler que, selon la clause 6-9.06 de l'entente locale : « [...] Les ajustements rendus nécessaires par la consolidation de jours monnayables s'effectuent sur la deuxième (2^e) paie de septembre. »

Quelle année!

Tous les mois de juin, au moment d'écrire le dernier *Info-enseignant*, on se souhaite un repos estival bien mérité après une année scolaire bien mouvementée. Mais cette année, c'est un euphémisme, et on ne sait plus trop comment le dire!

Alors disons les choses comme elles sont. Ce fut une année extraordinairement hors du commun. Chacun d'entre nous aura sa petite histoire de cette année covidienne, de l'école en temps de pandémie, de son travail au quotidien dans un contexte de mesures sanitaires et des difficultés à conjuguer, parfois (souvent!), les sphères personnelle et professionnelle.

Mais ensemble, nous avons aussi vécu une année qui passera à l'Histoire, celle que l'on désigne avec une majuscule. Tantôt trop lentement, tantôt beaucoup trop rapidement pour tout ce qui restait à faire, les derniers mois se sont écoulés à tenter de poursuivre un semblant de normalité dans un contexte et un environnement qui n'ont vraiment rien de normal justement.

Et dans tout ceci, le personnel du réseau de l'éducation aura eu un rôle majeur à jouer!

Jour après jour, ensemble, nous avons fait en sorte que les élèves aient pu être accueillis dans leur école, poursuivant leur parcours scolaire et bénéficiant du contact social de leurs amis. Certes, la réalité de chaque milieu aura été à géométrie variable d'une semaine à l'autre, selon l'évolution des cas, l'arrivée de la 2^e vague et celle des variants. Mais l'essentiel, c'est que dans toute cette année imparfaite, vous aurez été au cœur de la vie des jeunes, une fois de plus, pour faire en sorte de les amener à bon port le mois de juin venu.

Merci! Pour eux, d'abord et avant tout. Merci aussi pour votre professionnalisme, pour votre résilience, malgré tout, et pour votre disponibilité.

Un merci spécial aussi à toute l'équipe syndicale, notamment aux collègues délégués. Votre implication est vraiment essentielle à notre organisation. Syndicalement parlant, disons que la dernière année n'aura pas été de tout repos pour vous non plus!

Puis, l'été se pointe enfin. Nous y sommes presque!

Et si la tendance se maintient, l'année prochaine pourrait bien se dérouler dans des conditions plus près de la normale. Oui, il y aura beaucoup d'ajustements, de rattrapage, etc. Nous voyons déjà, évidemment, tout ce qui s'en vient. Mais prenons les bouchées une à la fois. Très bientôt, ce sera le moment de peser sur pause et de refaire le plein d'énergie.

Mais avant de se dire au revoir...

Avant de nous quitter pour l'été, il se pourrait bien que nous devions toutefois nous revoir une dernière fois.

En effet, si l'année scolaire tire à sa fin, la négociation nationale, elle, n'est pas terminée pour autant. Et les travaux aux différentes tables se poursuivent à l'heure actuelle. Un mot donc, pour vous rappeler de surveiller nos publications sur nos différentes plateformes dans l'éventualité où nous vous convoquions à une assemblée générale, si une entente survenait d'ici la fin du mois.

Sur ce, à bientôt peut-être et surtout, bon été!

Jean-François Guilbault



Abonnement à votre
INFOLETTRE



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatdechamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)

Rappel aux enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de priorité d'emploi

Il est essentiel de savoir que l'enseignante ou l'enseignant inscrit sur la liste de priorité d'emploi doit se conformer à certaines obligations pour avoir accès aux séances publiques d'affectation : celle du 2 juillet pour les postes réguliers comme celle du 18 août pour les contrats à temps partiel.

Selon la clause 5-1.14.11 de l'entente locale, l'une de ces obligations est de signifier au Centre de services scolaire, à la fin de chaque année scolaire, sa disponibilité, le pourcentage de tâche désiré, l'ordre d'enseignement souhaité et ses préférences quant au lieu de travail et quant au champ ou à la discipline.

De plus, l'enseignante ou l'enseignant a l'opportunité de faire connaître son intérêt pour un contrat à temps plein en cochant la case à cet effet, et ce, même s'il n'a pas terminé le processus d'évaluation de 180 jours.

Procédure pour faire la mise à jour des informations relatives à son inscription sur la liste

Les enseignantes et les enseignants inscrits à la liste de priorité auront du mardi 15 juin jusqu'au dimanche 27 juin à 23 h 59 pour faire leur mise à jour. Le CSSP vous fera parvenir un courriel de rappel à cet effet.

Mais comment être sûr que tout a bien fonctionné et que les informations sont bel et bien enregistrées?

En fait, quand tout est en ordre, une confirmation par courriel est envoyée immédiatement après l'enregistrement des données.

Il se peut que les informations concernant certains enseignants ne changent pas. Même dans cette situation, ces derniers doivent enregistrer leurs informations.

Ce faisant, ils recevront eux aussi une confirmation par courriel.

Art dramatique

Depuis l'année scolaire 2017-2018, il y a deux champs en Art dramatique : 3132 pour le primaire et 3122 pour le secondaire. Ainsi, un enseignant pourra lors de l'affectation du mois d'août, ainsi que tout au long de l'année scolaire 2021-2022, avoir la possibilité d'obtenir un contrat en Art dramatique au primaire ou au secondaire, s'il a la qualification ou s'il répond à l'un ou l'autre des critères de capacité.

Adaptation scolaire au secondaire

L'enseignante ou l'enseignant d'adaptation scolaire au secondaire a la possibilité de faire part de sa préférence concernant les classes fermées ou l'orthopédagogie. Il devra donc cocher les cases appropriées.

Accès aux documents

Les documents nécessaires à la séance du 2 juillet seront disponibles sur le portail des employés (la Sphère), dans la section « Mouvement de personnel et séance d'affectation » sous l'onglet « Processus d'affectation du personnel enseignant ».

Les documents nécessaires à la séance du 18 août seront disponibles sur le portail des employés (la Sphère), dans la section « Mouvement de personnel et séance d'affectation » sous l'onglet « Séance d'affectation du personnel enseignant (août) ».

Les séances du 2 juillet et du 18 août se tiendront virtuellement sur la plateforme Teams. Les invitations Teams ainsi que les horaires vous seront acheminés quelques jours avant les séances.

Jean-François Guilbault

Horaire d'été du Syndicat

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale :

Journées fériées

Les jeudis 24 juin et 1^{er} juillet, les bureaux du Syndicat seront fermés.

Vacances

Les bureaux de Saint-Hubert et de Valleyfield seront également fermés du 10 juillet au 15 août inclusivement.

Ils seront donc ouverts, selon l'horaire habituel, à partir du lundi 16 août et le système téléphonique sera alors fonctionnel comme à la normale.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances.

Veillez prendre note que la boîte vocale de la réception sera relevée tous les jours et qu'uniquement les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais.

Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat.

Attention aux journées de maladie monnayées durant les prestations du RQAP

Le 24 juin 2021, les journées de maladie seront monnayées par le CSSP et il s'agit d'un revenu concurrent qu'il vous faut déclarer au RQAP, si vous recevez des prestations pour la semaine du 13 au 19 juin et/ou la semaine du 20 au 26 juin 2021.

Lorsque les journées de maladies sont monnayées d'un seul coup, il faut étaler le montant sur tous les jours de la période de paie. Ainsi, vous devrez déclarer au RQAP 50 % de ce revenu dans la semaine du 13 au 19 juin 2021 et 50 % dans la semaine du 20 au 26 juin 2021.

Attention, il y a une limite au montant qu'il est possible de gagner de façon concurrente aux prestations du RQAP sans réduction desdites prestations. Pour éviter des déductions sur vos prochaines prestations, il pourrait être préférable de suspendre vos prestations du RQAP pour ces deux semaines.

Pour plus d'informations ou toute question à ce propos, communiquez avec Mathieu Rhéaume, conseiller à la sécurité sociale au bureau du Syndicat.

Dates importantes 2021

Demande de mutation	14 juin 2021 à 12 h
Séance d'affectation (2 ^e bassin) mutation	25 juin 2021 à 15 h par Teams
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein	2 juillet 2021 à 10 h par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi	18 août 2021 par Teams

